

DOCUMENTS INSCRIPTION MAC APS

À Reims, le 10/04/2024,

Pré requis

- ✓ Être titulaire de la carte professionnelle en cours de validité (copie à fournir) ;
- ✓ Si la carte professionnelle n'est plus valide, le titulaire doit effectuer une demande d'autorisation préalable auprès du CNAPS ;
- ✓ Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (10 questions à réponse courte) ; **Documents à fournir avant la formation**

Documents à nous fournir :

1. Pour l'entrée en formation

- ✓ Une copie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport, titre de séjour...)
- ✓ La copie de la carte professionnelle en cours de validité ou l'autorisation préalable
- ✓ La validation du financement (France Travail, France Transition, Personnel au moins)

2. Pour la demande d'autorisation préalable

Candidat français :

- ✓ Une copie de votre **pièce d'identité** (CNI, Passeport)
- ✓ **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois : facture de téléphone (téléphone fixe exclusivement), facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière ou titre de propriété, facture d'eau, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement – si le justificatif de domicile est un avis d'imposition ou un certificat de non-imposition ou le justificatif de taxe d'habitation, ce doit être celui de l'année en cours.
- ✓ **Si vous êtes hébergé**, la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de trois mois, un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant.

Candidat ressortissant d'un état membre de l'union européenne :

- ✓ Une copie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport, titre de séjours...)
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Diplôme justifiant le niveau B1 du CECRL, CQP APS, brevet national, CAP, BEP, BAC, BTS...

ECSG CRETEIL
3 Allée des Rochers
94000 CRETEIL

ECSG PARIS-SUD
116-118 avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

ECSG REIMS
4 avenue du Général Bonaparte
51100 REIMS

contact.grandest@ecsg-groupe.com - www.ecsg-groupe.com - 01 84 23 70 34 - 03 52 74 99 97 - 06 69 61 90 76
SASU au capital de 10 000 € - SIRET 900 788 183 00037 - Code NAF 8559 A - N° d'activité 44 51 02477 51

Agrément : SSIAP N°5105 - SST 1515483/2022/SST-01/O/09 - CNAPS FOR-051-2027-03-03-20220811718 - APS 51 21 09 18 01 - PSGE 51 23 09 15 02
Article L612-14 : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient

- ✓ **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois : facture de téléphone (téléphone fixe exclusivement), facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière ou titre de propriété, facture d'eau, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement – si le justificatif de domicile est un avis d'imposition ou un certificat de non-imposition ou le justificatif de taxe d'habitation, ce doit être celui de l'année en cours.
- ✓ **Si vous êtes hébergé**, la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de trois mois, un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant.

Candidat étranger :

- ✓ Une copie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport, titre de séjours...)
- ✓ Justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✓ Diplôme justifiant le niveau B1 du CECRL, brevet national, CAP, BEP, BAC, BTS...
- ✓ Le bulletin n°3 du casier judiciaire du pays d'origine de moins de 3 mois accompagnée d'une traduction en langue française effectuée par un traducteur certifié.
- ✓ **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois : facture de téléphone (téléphone fixe exclusivement), facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière ou titre de propriété, facture d'eau, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement – si le justificatif de domicile est un avis d'imposition ou un certificat de non-imposition ou le justificatif de taxe d'habitation, ce doit être celui de l'année en cours.
- ✓ **Si vous êtes hébergé**, la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de trois mois, un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant.

Les ressortissants étrangers ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23). Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés a été publiée au Journal officiel le 26 mai 2021.